

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique :

Donne délégation de signature à :

Madame Catherine CLUZEAUD-DELVIT, Ingénieur d'Études, Directrice du Service Commun de Formation Continue, de la Validation des Acquis et de l'Apprentissage (FCV2A),

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 918 – Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 918, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CLUZEAUD-DELVIT, M. Gérard JAZOTTES, Professeur des Universités, Vice-président de la Formation Continue, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} octobre 2018.

Elle annule et remplace la délégation consentie à Mme Catherine CLUZEAUD-DELVIT et M. Gérard JAZOTTES, en date du 6 février 2017.

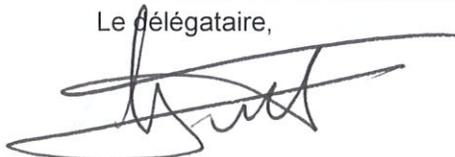
Fait à Toulouse, le 10 octobre 2018

La déléguée,



Catherine CLUZEAUD-DELVIT

Le délégué,



Gérard JAZOTTES

La Présidente,



Corinne MASCALA